

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2023

**Présents** : BANVILLET Laurent, BARNIER Thibaud, BATIER Vincent, BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud, COATTRENEC Véronique, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MALL Odile, MARRANT Myriam, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, RICHARD-MARTIN Hélène, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice

**Excusés** : BERENGER Hubert, BOIZARD Marc ( pouvoir Ghislaine PEYLIN), CHASSAGNON Guillaume ( pouvoir Anne-Marie LACHAISE), DALLE Catherine ( pouvoir Laurent BANVILLET), MOSCA Marie-Christine ( pouvoir Véronique COATTRENEC)

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Madame Odile MALL , adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la séance du 21/02/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire revient sur la journée de présentation et la visite du site du futur parc photovoltaïque sur l'ancienne carrière, organisés ce samedi 18/03 avec la société Voltalia et l'association du Pic Vert.

Beaucoup de questions ont été posées par les participants, Voltalia a apporté beaucoup de réponses et a pris en compte les remarques des riverains.

Les panneaux d'information installés dans la salle du conseil municipal étaient également très intéressants.

Le concours pour le recrutement du maître d'œuvre pour la salle multi activités est lancé, la commune espère avoir beaucoup de candidatures pour la réalisation de ce beau projet.

Actuellement les services travaillent sur la recherche de subventions pour cette future salle communale.

#### **1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal**

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2023_31	Contrat de cession du spectacle Groupe Jazz Toons Le 24/03/2023	Association Accords d'Idées	D- 1 800,00 € TTC
2023_32	Demande de subvention Au Département de l'Isère Construction salle multi activités		Coût estimatif de l'opération 4 411 000 € HT Montant HT des travaux plafonné à 1 200 000 € HT de dépenses subventionnables

**2/ Délibération N°2023-34 :**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet d'implantation sur la commune, d'un parc photovoltaïque sur des terrains privés.

Pour réaliser ce projet, et dans le cadre des mesures environnementales à respecter, figure l'implantation d'un panneau pédagogique destiné à informer le public des mesures écologiques à déployer sur la zone ORE ( obligation réelle environnementale).

La société la Croix Solaire Energie, en charge de ce projet, propose l'implantation de ce panneau sur le chemin rural, qui passe au-dessus de la carrière, au pied du rocher de la Garde, appartenant donc au domaine privé de la commune.

La signature d'une convention de servitude, sous conditions suspensives, est nécessaire pour formaliser cet accord. Une redevance de 2 000 €, en contrepartie de cette convention, sera versée à la commune, 45 jours suivant la notification de la réalisation, et une indemnisation de la commune, en contrepartie de son engagement de ne consentir à un tiers aucun droit susceptible de supprimer ou restreindre les droits dont bénéficie la société la Croix Solaire Energie. L'indemnisation sera versée dans un délai de 45 jours suivant la signature de la présente convention pour un montant de 5 000 € et au premier anniversaire de la signature de la présente convention pour un montant de 3 000 €.

Madame la maire donne lecture de la convention présentée ce jour.

Elle demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer cette convention de servitude pour l'implantation d'un panneau pédagogique avec la société la Croix Solaire Energie.

**3/ Délibération N°2023-35:**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun. Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE.

Dans le cadre de l'organisation locale du service d'accueil et d'information du demandeur, mis en place en 2017 à l'échelle du pays Voironnais, la commune de Saint Etienne de Crossey est guichet type « info ». A ce titre, ses missions n'impliquent pas de devoir modifier les dossiers des ménages sous le SNE. Pour autant, en tant que réservataire de logement, elle est amenée à consulter le SNE.

La convention SNE, prévoit des droits d'accès en consultation. Elle doit être signée par la commune, le Pays Voironnais et le Préfet.

Madame la maire donne lecture de la convention présentée ce jour.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE et autorise Madame la Maire à signer cette convention.

**4/ Délibération N°2023-36 :**

Madame la Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée délibérante pour la signature du renouvellement de la convention d'adhésion à l'Office de Tourisme communautaire du Pays Voironnais pour la période 2023-2025.

L'Office de Tourisme assure une large mission de communication et de promotion, qui contribue à faire connaître le camping municipal.

Il est possible de souscrire à des options, en plus de l'adhésion de base, qui est facturée annuellement 60 €.

Vu l'avis de la commission associations, vie économique, environnement,

Madame la Maire propose de renouveler l'adhésion à l'office de Tourisme communautaire du Pays Voironnais pour la période 2023-2025, pour un montant annuel de 60 € assortie de l'option services + Qualité comprise dans le pack additionnel « Services Plus » pour un montant annuel de 30 €.

La convention est conclue à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer cette convention d'adhésion à l'Office de Tourisme communautaire du Pays Voironnais pour un montant annuel de 90 €, sur la période 2023-2025.

#### **6/Délibération N°2023-37 :**

Madame la Maire rappelle que la commune dispose d'un minibus, qui est prêté aux associations de la commune après signature d'une convention.

Il apparaît nécessaire de modifier quelques points sur cette convention.

Madame la maire donne lecture de la convention présentée ce jour.

Elle demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer cette convention.

#### **-Point sur les commissions**

Bruno ROUDET , 1<sup>er</sup> adjoint informe les élus de l'absence du policier municipal jusqu'à la fin du mois de Mars.

Il est à déploré 3 cambriolages chez un même habitant, celui-ci a fait une demande de mise en place de vidéosurveillance sur la commune.

Un exercice intrusion, dans le cadre du PPMS, a été réalisé à l'école maternelle, qui s'est très bien passé.

Cérémonie du 19.03 ,avec une trentaine de personnes présentes, s'est bien déroulée.

Les visites sur le site de l'ancienne carrière, organisées par Voltalia ont été une animation très réussie, qui permet aux habitants d'avoir une information. Remerciements à l'association du Pic Vert qui a fait les visites.

M Roudet a participé à l'AG de Buxia Energies, qui est une entreprise écocitoyenne, qui produit de l'énergie issue de ressources renouvelables et locales, c'est une entreprise à but non lucratif, dont le bénéfice est investi dans de nouveaux investissements.

#### **Commission urbanisme :**

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme, fait un point sur sa commission :

- De plus en plus de DP pour l'installation de panneaux photovoltaïques et un seul PC déposé lors de la dernière réunion de la commission
- Modification du PLU, l'enquête débutera le 27/03 à 13h30 et jusqu'au 27/04/2023
- OAP Rossignol : La taille des arbres et arbustes va débuter. Un problème de coordination des travaux entre Enedis et GRDF est à déplorer.  
Les colonnes enterrées pour le tri sélectif sont posées.
- Un document explicatif sur la TAM est à disposition sur le site de la commune

Prochaine réunion de la commission le 03/04/2023

#### **Commission Travaux :**

En l'absence de Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, Mme la Maire fait un point sur cette commission :

- Travaux d'éclairage du terrain d'entraînement du foot sont terminés, et les réglages ont été effectués.
- Lancement du DCE cette semaine pour les travaux de toiture de l'église
- RDV pour une nouvelle expertise du gymnase le 05/04/2023 sur la partie vitrée
- Planification des travaux d'investissement effectuée pour l'année 2023 avec la nomination de référent sur chacun des dossiers
- Pose d'un panneau sans issue sur le Chemin de l'Etang
- Date à définir pour le groupe de travail sur les chemins ruraux
- Rencontre TE38 et Sobeca pour le lancement de travaux.

Prochaine réunion de la commission le 28/03/2023

**Commission enfance jeunesse :**

Odile MALL, adjointe à la commission enfance jeunesse, fait un point sur sa commission :

- Rencontre avec l'AEJ par rapport aux travaux qui seront effectués au restaurant scolaire durant l'été, l'AEJ occupera la salle des fêtes durant les mois de Juillet et Août, à la place du restaurant scolaire. A étudier le rangement de tout le matériel. Problème de la salle Chamechaude, dont la température est très élevée l'été. Il a été demandé à l'AEJ de ranger tout son matériel.
- AG de l'AEJ le 05/04/2023.
- Réunion est organisée entre l'AEJ et les services périscolaires pour l'utilisation des salles communales
- Projet cuisine mutualisée, une réunion a eu lieu entre les communes le 10/03. Une présentation de ce projet sera faite à l'ensemble du conseil municipal prochainement.
- Commission restauration , une réunion aura lieu avec la commune de St Aupre le 24/03 pour le marché à lancer sur la restauration scolaire.
- Etude thermique écoles et bâtiment de la garderie, une nouvelle réunion est prévue avec l'Ageden le 27/03 pour des explications sur le cahier des charges.
- Travaux du self au restaurant scolaire débuteront en juillet prochain
- Crèche : une nouvelle présidente est élue, Mme Aurélie CHASSAGNON
- RAM : animateur toujours absent
- Ecole élémentaire : ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe à la rentrée scolaire de septembre 2023

Prochaine réunion de la commission le 27/03/2023.

**Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :**

En l'absence de Catherine DALLES, adjointe à la commission vie du village, actions culturelles, Véronique COATTRENEC, communication fait un point sur sa commission :

- Saison culturelle : spectacle « Pensez, je devine » 140 entrées payantes et le 24/03/2023 Jazz Toons, à ce jour, 170 réservations
- Politeia : souhait de mettre en place une charte pour définir ce qui sera publié
- 02/04/2023 : Organisation du troc aux plantes
- Laurent Banvillet fait un point sur l'organisation d'une chasse aux œufs, le 08/04 prochain dans le village, trois parcours seront proposés.  
Départ à 10h de la placette des écoles et réalisation d'une omelette à 12h dans la salle des fêtes ou extérieur si la météo le permet.
- Plaques patrimoines : deux nouvelles plaques seront posées en 2023, à l'église et à la mairie.
- Boîte aux livres, deux nouvelles alvéoles sont en cours de réalisation, elles seront installées vers l'espace jeunes et sur la place du puits partagé. Elles seront livrées vers mai-juin.
- Panneau d'information électronique : en attente d'un devis
- Jeux parc de la mairie, des nouveaux jeux sont prévus en 2023.
- La commission fait remonter un problème d'affichage sauvage sur la commune.

Prochaine réunion de la commission le 05/04/2023

**Commission association-économie-environnement :**

Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée fait un point sur sa commission :

- La commune ne pouvant prétendre à aucune subvention pour l'acquisition d'un nouveau module et pour des travaux d'embellissement du skate Park, la commande est passée
- Réunion pour le planning d'utilisation du gymnase a eu lieu
- Balade gourmande, le 1<sup>er</sup> dimanche du mois d'octobre, organisée par le comité de jumelage
- Contrat de maintenance signé pour la réparation de la table de marques au gymnase
- Challenge de la commune ( moins de 3 000 habs) la plus sportive de l'Isère remporté, la remise du prix sera organisée au printemps. Rencontre avec les associations prochainement pour en définir les modalités.
- Nettoyage mare pédagogique : report de la date d'intervention
- Page centrale du prochain numéro des Echos de Crossey portera sur le frelon asiatique, le moustique tigre et sur le cycle de l'eau.
- Camping : dépôt d'une demande de subvention leader à la CAPV, pour des travaux et équipements du camping municipal.

Prochaine réunion de commission le 30/03/2023

Béatrice VELU fait un retour sur la réunion qui a eu lieu le 20/03/2023 en mairie sur le frelon asiatique, animée par le GDSA ( groupement de défenses sanitaire apicole). Environ 40 personnes étaient présentes, beaucoup d'apiculteurs. Le seul moyen de détruire les frelons asiatiques consiste à mettre des pièges. Les nids de frelons doivent être déclarés sur le site internet [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

**Agenda :**

Prochain conseil communautaire le 28/03/2023

Réunions de travail : le 04/04/2023

Réunion de préparation du conseil municipal le 12/04/2023 à 16h30

Prochain conseil municipal : le 18/04/2023

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22h30

Ghislaine PEYLIN,  
Maire

Odile MALL  
Secrétaire de séance